

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE**PERMIS DE DÉMOLITION**

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire	
2 EMPLACEMENT DES TRAVAUX	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
PRÉSENCE D'UN LAC, D'UN COURS D'EAU OU D'UN MILIEU HUMIDE : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3 DESCRIPTION DES TRAVAUX	
TYPE DE TRAVAUX :	<input type="checkbox"/> Démolition complète <input type="checkbox"/> Démolition partielle <input type="checkbox"/> Déplacement d'un bâtiment
TYPE DE CONSTRUCTION :	<input type="checkbox"/> Bâtiment principal <input type="checkbox"/> Bâtiment accessoire <input type="checkbox"/> Piscine <input type="checkbox"/> Autre :
DIMENSIONS :	Largeur : M Longueur : M Superficie totale : M ²
MOTIFS JUSTIFIANT LA DÉMOLITION OU LE DÉPLACEMENT	
MÉTHODE UTILISÉE POUR LA DÉMOLITION :	
MESURES DE SÉCURITÉ LORS DES TRAVAUX	<input type="checkbox"/> Affiches d'avertissement <input type="checkbox"/> Clôture / Hauteur : M <input type="checkbox"/> Autre :
DISPOSITION DES MATÉRIAUX:	<input type="checkbox"/> Conteneur sur les lieux <input type="checkbox"/> Écocentre <input type="checkbox"/> Autre :
DATES DES TRAVAUX :	Début : Fin : Estimation des coûts des travaux \$
4 EXÉCUTANT DES TRAVAUX	
<input type="checkbox"/> L'ENTREPRENEUR (si coché, remplir la section ci-dessous) <input type="checkbox"/> LE PROPRIÉTAIRE	
Nom de l'entreprise	N° de licence RBQ
Adresse	Code postal
Courriel @	N° Téléphone de l'entreprise
5 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.	<div style="border: 2px solid lightblue; height: 100px; width: 100%;"></div> <p style="text-align: center;">SIGNATURE DU DEMANDEUR</p>
Date de la demande	
<small>Jour / Mois / Année</small>	

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- Les plans et la description de la construction ou du bâtiment à démolir ou à déplacer** incluant
 - ✓ Les plans, élévations, coupes, profils (de toutes les façades)
 - ✓ Les dimensions, la superficie et la hauteur du bâtiment
- Une copie du certificat de localisation ou un plan projet d'implantation, préparé par un arpenteur géomètre** indiquant
 - ✓ La dimension du terrain, la localisation des constructions, bâtiments ou ouvrages
 - ✓ La topographie, les servitudes, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, les infrastructures, les lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les installations de prélèvement d'eau et systèmes de géothermie, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.
- Un plan d'aménagement du terrain**, indiquant
 - ✓ L'aire de déboisement dont les arbres qui seront à abattre pour les travaux et ceux à conserver ainsi que les mesures de protection durant les travaux
 - ✓ L'emplacement des clôtures de sécurité
- Des photographies récentes** de la construction à démolir ou à déplacer
- Les mesures de protection** prises par le requérant lors de la démolition ou du déplacement;
- Un plan projet d'implantation** préparé par un arpenteur géomètre présentant la future localisation du bâtiment déplacé

DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉMOLITION OU LE DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT

Avant les travaux, les mesures suivantes doivent être entreprises et complétées :

- a) Des affiches d'avertissement ont été installées de façon adéquate et les propriétaires des immeubles adjacents ont été prévenus des travaux
- b) Les services d'utilité publique ont été débranchés et protégés à la ligne de propriété
- c) Toute autre mesure requise par le fonctionnaire désigné pour sécuriser les lieux et le public a été entreprise et complétée

Toute excavation résultant de la démolition d'une fondation doit être entourée, sans délai, d'une clôture solidement fixée au sol d'une hauteur d'au moins 1,8 mètre et d'au plus 2,5 mètres. Cette clôture doit être maintenue en place jusqu'à ce que l'excavation soit comblée.

Toute excavation résultant de la démolition doit être comblée et nivelée de manière à empêcher toute accumulation d'eau et être conforme aux dispositions concernant le niveau du terrain par rapport à la rue énoncée au Règlement de zonage.

Dans les 30 jours qui suivent la fin des travaux de démolition ou de déplacement, le terrain doit être nettoyé de tous débris provenant des travaux, toute excavation doit être comblée, le sol doit être nivelé de manière à empêcher toute accumulation d'eau, être gazonné ou ensemencé de façon à ne pas laisser le sol à nu et tout dommage causé au trottoir, à la bordure ou à la chaussée publics doit être réparé.

Pour les travaux de démolition ou de déplacement dont le résultat aura pour effet de créer un terrain vacant, la plantation d'un (1) arbre par tranche de six (6) mètres linéaires mesurée le long de la ligne avant de terrain est requise.

FRAIS D'ÉTUDE

Démolition partielle d'un bâtiment de moins de 37 mètres carrés	50,00 \$
Démolition complète d'un bâtiment de plus de 37 mètres carrés	100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment	100,00 \$
Renouvellement du certificat d'autorisation	50,00 \$

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com
4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide. Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.

Il faut prévoir un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour l'obtention du permis. Toutefois, si le projet est assujéti à l'approbation d'un PIIA, il faut prévoir un délai supplémentaire de trente (30) jours.